

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020 (Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ ADMINISTRATION GENERALE

1°) Le conseil procède à la constitution des commissions municipales permanentes et désigne les membres de chaque liste qui y siègeront (consultable sur site internet)

2°) Le conseil désigne Daniel JUIN et Dominique GAUD en tant que respectivement délégué titulaire et délégué suppléant pour siéger en Commission Territoriale d'Energie n° 7 à Grand Poitiers

3°) Le Conseil désigne Laurence MANOIR pour siéger au Centre National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

4°) Le Conseil désigne Florence JARDIN et Etienne FRAPPIER en tant respectivement que délégué titulaire et délégué suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Grand Poitiers Communauté urbaine

5°) Le Conseil désigne Jean-Luc CAILA comme délégué communal pour siéger au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

6°) Le Conseil désigne Valérie POHU comme correspondant « Défense »

7°) Le Conseil désigne Michel LHERAHOUX, Marie-José POTOCKI et Aurélien MORGAT pour siéger au conseil d'administration du centre socioculturel de la Comberie

8°) Le Conseil désigne Philippe MAINARD, Michel LHERAHOUX, Gilles FRANCOIS-BOUGAULT et Jean-Noël CHAIGNE pour siéger au conseil d'administration de l'Office Mouvement Sportif, des Fêtes et Loisirs (OMSFEL).

9°) Le Conseil désigne Anne MONTAÑOLA pour siéger aux conseils d'administration des écoles de l'Eau Vive et Salvart

10°) Le Conseil reconduit à 14 le nombre de membres du conseil d'administration (7 élus et 7 membres désignés)

11°) Le conseil procède à l'élection des membres élus qui siègeront au conseil d'administration du CCAS : Agnès NOSSENT, Marie-José POTOCKI, Gilles FRANCOIS-BOUGAULT, Janine BIANCIOTTO, Laurence MANOIR, Philippe SANCHEZ et Sandrine DUVIGNEAUX.

12°) Le conseil procède à l'attribution des délégations au Maire prévues par le code général des collectivités territoriales

13°) Le conseil adopte les indemnités de fonction pour le Maire, 7 adjoints et 4 conseillers délégués selon les mêmes barèmes que lors du dernier mandat avec respectivement des taux de 55%, 18,5% et 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

➤ AFFAIRES SCOLAIRES

14°) Le conseil confirme la gratuité des accueils périscolaires pour les enfants des parents mobilisés durant la période de crise du Covid-19 (du 16 3 au 13 5)

15°) Le conseil fixe à 877,32€ par enfant le moyen d'un élève pour la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques

16°) Le conseil fixe le montant de la participation financière communale 2020 aux écoles privées de la manière suivante :

Enfant école primaire	487,50€
Enfant école maternelle	1 585,71€

17°) Le conseil décide de ne pas modifier les tarifs des services scolaires et périscolaires au titre de l'année scolaire 2020 2021 (Tarifs 2019 2020 reconduits)

➤ URBANISME

18°) Le conseil autorise le renouvellement de la convention signée avec la société CTR pour l'obtention et l'achat de certificats d'économie d'énergie

19°) Le conseil autorise la signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle liant l'Établissement Public Foncier-Nouvelle Aquitaine, la commune de Migné-Auxances et Grand Poitiers Communauté urbaine pour une prolongation de la convention de partenariat initiale jusqu'au 31 décembre 2021

➤ VIE ASSOCIATIVE

20°) Le conseil vote les participations 2020 au centre socioculturel de la Comberie qui s'élèvent à **195 786€** pour la part forfaitaire, une provision de 120 686€ (inchangée) au titre du contrat enfance jeunesse et une participation forfaitaire journée/enfant inchangée 3,20€/jour pour l'ALM et 2€/jour pour l'ALSH.

21°) Le conseil attribue une subvention de 2 000€ à l'association Vert Lezart pour l'organisation de diverses manifestations sur la commune au titre de l'année 2020 avec notamment 3 soirées de programmées en septembre

➤ RESSOURCES HUMAINES

22°) Le conseil donne son accord de principe pour autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement du personnel de remplacement pour faire face à des besoins temporaires

23°) Le conseil autorise le versement d'une prime telle qu'elle est prévue par les textes aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

24°) Le conseil décide de modifier le tableau communal des effectifs en fonction des nécessités de service, de départs en retraite et suite à réussite à concours et examen

25°) Le conseil décide reconduire auprès du centre de gestion la mission facultative de réalisation des dossiers de retraite CNRACL et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir

26°) Le conseil accepte la mise à disposition d'agents communaux au profit de 4 associations communales pour l'année scolaire 2020 2021 pour un total de 463 heures

27°) Le conseil donne son accord pour la création d'un service commun Open Data avec Grand Poitiers et autorise la signature de la convention de mutualisation à intervenir

➤ FISCALITE

28°) Le conseil décide de voter un abattement de 15% sur la taxe locale sur la publicité extérieure au titre de l'exercice 2020 afin de soutenir le tissu économique local dans le cadre de la crise du Covid-19

➤ COMMANDE PUBLIQUE

29°) Le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes pour les marchés de denrées alimentaires avec la ville de Poitiers et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

➤ FINANCES

30°) Le conseil décide de répondre à un appel à projet du FEADER et de retenir le dossier de réhabilitation et d'extension du pôle enfance pour l'inscrire dans ce dispositif. Une nouvelle subvention de **100 100€** est sollicitée dans ce cadre et le plan de financement est modifié en conséquence afin d'intégrer ce nouveau financement avec désormais une part communale qui se limite à 21,5% du montant HT total de l'opération.

31°) Le conseil autorise Madame le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de la CAF et de l'Etat, (au titre de la DETR et DSIL) pour les travaux de sécurisation et d'isolation thermique des locaux du centre socioculturel de la Comberie (Coût total prévisionnel de l'opération : 334 000€ HT)

32°) Le conseil adopte à l'unanimité moins 7 abstentions les orientations budgétaires 2020 (document consultable en ligne sur le site internet communal)

33°) Le Conseil adopte à l'unanimité moins 6 voix contre et 1 abstention le budget primitif 2020 qui s'équilibre à **7 443 000€** dont 2 025 000€ en investissement, reports 2019 compris (détails consultables sur le site internet communal)

Fait à Migné-Auxances le 23 juillet 2020

Le Maire,
Florence JARDIN